

Installation illicite des gens du voyage au terrain de football du stade parc

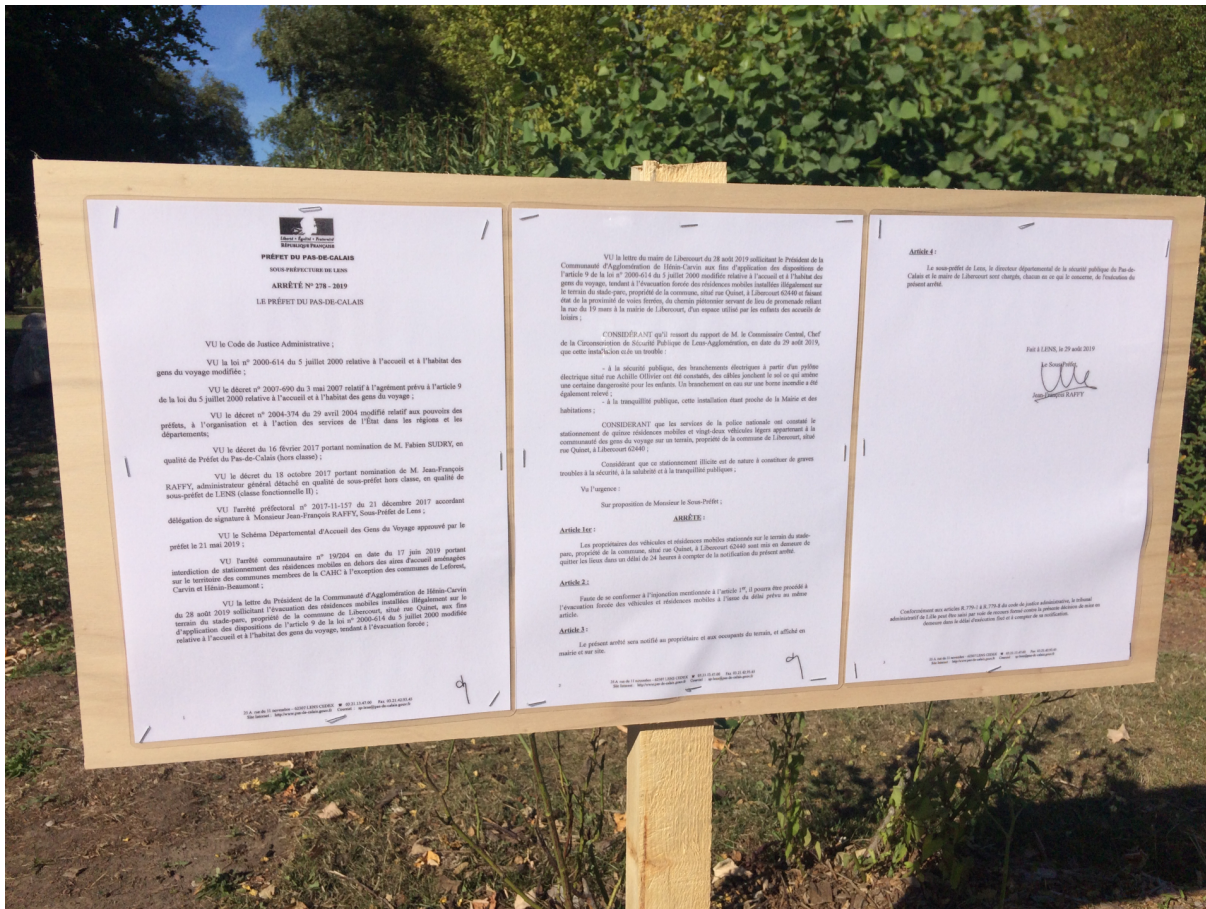
Mardi soir, des gens du voyage se sont installés au Stade-Parc. Une procédure d'évacuation est en cours, **à la demande de la municipalité.**

Cette demande a été effectuée afin de préserver le jardin public du centre-ville, lieu de promenade, de loisirs et de transit piétonnier entre la gare et le centre-ville.

De plus, les branchements électriques réalisés et les câbles au sol constituent une dangerosité pour les enfants. Le branchement en eau sur une borne incendie est également à signaler et ne permet plus d'utiliser celle-ci en cas de nécessité.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, une mise en demeure de quitter les lieux a été signifiée aux familles qui se sont installées sur le terrain de football. Elles ont ainsi 24h pour quitter les lieux avant la réquisition et l'intervention des forces de l'ordre, qui doivent être ordonnées par le Préfet.

[loi n°2000-614]



arrêté gens du voyage

Publié le 30 août 2019